

Plateforme nationale
pour le logement
des réfugiés

“

Je suis réfugié
ou bénéficiaire de la protection subsidiaire :
je peux donc bénéficier de la plateforme
nationale pour le logement des réfugiés .

”

QU'EST-CE QUE LA PLATEFORME NATIONALE POUR LE LOGEMENT DES RÉFUGIÉS ?

Février 2019

LOGEMENT

La plateforme nationale pour le logement des réfugiés peut vous proposer un logement stable et durable :



Situé partout en France sauf dans la région parisienne ;

1. Un coût de la vie moins cher ;
2. Des logements généralement plus grands ;
3. Des démarches administratives (RSA, CMU, rapprochement familial...) et l'accès aux services (Préfecture, CAF, CPAM, Ecoles...) similaires dans toute la France ;
4. Des transports en commun et des commerces



Adapté à la composition de votre famille et à vos besoins médicaux si vous en avez (situé à proximité des hôpitaux ou services de santé) ;



Accessible en transport en commun ;



Meublé (équipement indispensable pour vous permettre de dormir, manger et vivre dans le logement).

ACCOMPAGNEMENT

Vous pourrez bénéficier d'un **accompagnement pendant une année** pour faciliter votre intégration en France. Un travailleur social s'assure de votre bonne installation dans le logement. Il vous guide et vous soutient dans l'ouverture de vos droits, dans l'apprentissage de la langue française et dans l'inscription scolaire de vos enfants si vous en avez. Il favorise également votre accès à l'emploi ou à la formation.

Quelles sont les conditions pour bénéficier de la plateforme nationale pour le logement des réfugiés ?

Vous devez disposer de ressources financières suffisantes pour payer le loyer du logement chaque mois. Le montant du loyer varie en fonction de la localisation et de la superficie du logement mais il est abordable compte tenu des allocations financières calculées en fonction de votre situation et de vos ressources dont vous pouvez bénéficier : aide personnalisée au logement (APL), allocation de logement familiale (ALF), revenu de solidarité active (RSA), allocations familiales...

Comment effectuer une demande auprès de la plateforme nationale pour le logement des réfugiés ?

1. Adressez-vous à votre référent social qui vous aidera à déposer une demande.

Vous pourrez préciser trois régions dans lesquelles vous souhaitez habiter et la plateforme vous proposera un logement en fonction des disponibilités. Si vous êtes seul, nous vous conseillons de trouver un ou des colocataires dans le cadre de cette demande pour favoriser vos chances de trouver un logement car la plateforme dispose peu de petits logements.

2. Votre référent social vous transmettra une proposition de la plateforme en vous donnant des informations sur le logement (type de logement, superficie, montant du loyer, équipements...) et sa localisation (caractéristiques de la commune et de la région, transports, services publics, commerces...).

3. Si vous acceptez cette proposition, vous devez donner votre accord écrit (accord d'orientation) à votre référent social.

A noter : L'OFII prend à sa charge les billets de train du ménage pour rejoindre son logement.

Pour plus d'informations sur ce dispositif, adressez-vous à votre référent social.

Informations & contact :
plateformediha@giphabitat.net
Tél : 01 41 58 76 82



Depuis 2015, 3 448 personnes réfugiées ou bénéficiaires de la protection subsidiaire ont déjà trouvé un logement par la plateforme nationale pour le logement des réfugiés.



Délégation Interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (Dihal)